



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

## Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Joanie Bolduc Pelchat présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - Poste de mairesse ou maire
  - Poste de conseillère ou conseiller 1
  - Poste de conseillère ou conseiller 2
  - Poste de conseillère ou conseiller 3
  - Poste de conseillère ou conseiller 4
  - Poste de conseillère ou conseiller 5
  - Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

### Du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021

#### Horaire

|              |                 |                  |
|--------------|-----------------|------------------|
| 17 septembre | De 8h30 à 12h00 | De 12h30 à 16h00 |
| 20 septembre | De 8h30 à 12h00 | De 12h30 à 16h00 |
| 21 septembre | -----           | De 12h30 à 16h00 |
| 22 septembre | De 8h30 à 12h00 | De 12h30 à 16h00 |
| 23 septembre | De 8h30 à 12h00 | -----            |
| 24 septembre | De 8h30 à 12h00 | De 12h30 à 16h00 |
| 27 septembre | De 8h30 à 12h00 | De 12h30 à 16h00 |
| 28 septembre | -----           | De 12h30 à 16h00 |
| 29 septembre | De 8h30 à 12h00 | De 12h30 à 16h00 |
| 30 septembre | De 8h30 à 12h00 | -----            |

**Attention : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :
  - Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
  - Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

**4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
  - Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
  - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
    - présentez des symptômes de COVID-19;
    - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
    - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si vous être domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 22 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le **vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Daniel Picher

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse 61-A, rue Principale, St-Nazaire-de-Dorchester, (Québec) G0R 3T0

Téléphone 418 642-1305

**Signature**

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester

le 11 août 2021

Joanie Bolduc Pelchat

Présidente d'élection